



Demande d'explications contrat 38h hebdo...

Par **carogui**, le **21/12/2008** à **15:32**

Je dois partir en stage à Paris début janvier pour être formé au métier de conseillère pédagogique chez acadomia. J'ai été recruté niveau bac+3, on me précise que j'aurais le statut d'employé... Respectent-ils mon niveau d'étude en m'attribuant ce statut? De plus, sur le courrier, il précise que mon contrat est de 38h payé 1500 euros brut. La collègue déjà en poste, m'a dit que c'était 35h+2 heures sup(obligatoire)+1h rtt. Je m'inquiète car si on m'annonce 38h payé 1500 euros ai-je bien le même contrat qu'elle? Si non, ont-ils le droit de me faire signer un contrat différent pour le même poste que ma collègue? Merci car j'hésite à signer...

Par **Visiteur**, le **21/12/2008** à **18:06**

bonsoir,
rien ne les oblige à vous embaucher cadre.. à voir avec la convention collective le niveau attribué à une conseillère pédagogique.

[fluo]il précise que mon contrat est de 38h payé 1500 euros brut[/fluo]
[fluo]La collègue déjà en poste, m'a dit que c'était 35h+2 heures sup(obligatoire)+1h rtt. [/fluo]

Si non, ont-ils le droit de me faire signer un contrat différent pour le même poste que ma collègue

oui vous pouvez être à 35 h + 3 h sup par semaine et avoir un contrat différent.